

Département du Puy-de-Dôme

063-216304337-20230121-01_2023-DE

Reçu le 30/01/2023

Publié le 30/01/2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 7

En exercice : 7

Qui ont pris part à la délibération : 5

Dont pouvoirs : 0

COMMUNE de TORTEBESSE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un janvier, le Conseil Municipal de la commune de **TORTEBESSE**, régulièrement **convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme BONY Yannick, Maire**

Étaient présents : ARNAUD Michel, Yannick BONY, Gilles BOULAY, Pierre GIACOMELLO, Danielle ROUX

Étaient absents excusés : BORDERIE Fabrice, LAFONT Marie-Pierre

Secrétaire : Mme Danielle ROUX

DELIBERATION 01/2023

OBJET : Autorisation à Madame le Maire de signer tous documents jusqu'à 2000 euros sans le vote du conseil selon la nomenclature M 57.

Madame le maire explique à ses conseillers que la trésorerie lui à indiquer qu'elle pouvait signer des devis jusqu'à un montant de 2000 euros sans le vote du conseil.

Elle demande l'accord aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Madame le maire à faire les démarches nécessaires.

Y.BONY

